

Petit lexique d'architecture

Abaque : Tablette formant la partie supérieure d'un chapiteau ou d'une colonne.

Abbatiale : Église d'une abbaye.

Abbaye : Monastère d'hommes ou de femmes qui est dirigé par un abbé ou une abbesse.

Abside : Partie demi-circulaire d'une église, derrière l'autel. Durant le Haut Moyen Age, le clergé se range dans l'abside de la cathédrale et le siège de l'évêque y est disposé.

Accolade : Élément d'architecture, horizontale et décoratif.

Alcôve : Dans une chambre, l'alcôve est un renforcement qui reçoit un lit de parade ou de repos.

Ajour : Ils peuvent être de différentes formes suivant le style, l'époque et leur emplacement dans la composition ; exemple : le trèfle (trilobe), le quatre-feuilles (quadrilobe), la mouchette (ou goutte d'eau), le soufflet, les polylobes (à partir de cinq lobes), l'écoinçon. La « rose » ou « rosace » constitue une ouverture circulaire de plus de 50 cm, souvent située au dessus des portails, elle peut comporter un réseau. L'oculus est le jour circulaire situé au centre de la rosace.

Allège : Pan de mur situé sous une fenêtre.

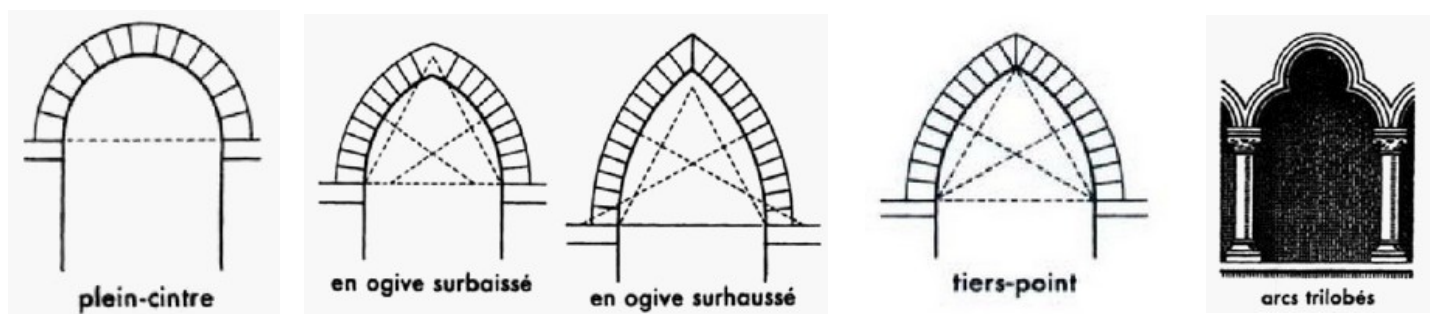
Amortissement : Élément ornemental placé au sommet de tout axe vertical d'une élévation (pinacle, statue, etc.).

Antéfixe : Ornement, souvent en terre cuite ou en pierre, décorant le bord des toits.

Appareil : Technique, de pose, la taille et le type de pierres utilisés pour la construction d'un mur (petit appareil : pierres carrées de petite taille ; grand appareil : pierres rectangulaires de grande taille ; appareil irrégulier : pierres de forme et de taille différentes). L'appareil mixte, brique et pierre, déjà en usage au 15^e siècle pour la construction des châteaux, deviendra fréquent au 16^e ; il permettra une multitude de combinaisons concourant ainsi à la diversité des édifices.

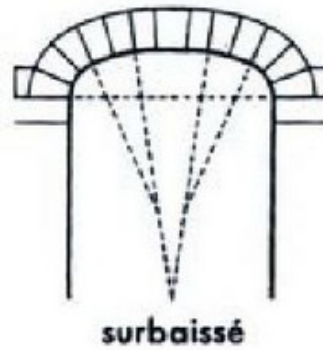
Arc : assemblage de pierres ou claveaux, formé de deux segments de cercle prenant appui, aux extrémités, sur des murs verticaux, les piliers, et bloqués, au milieu, par une clef. L'arc coiffe une ouverture, porte, fenêtre, arcade, arcature, ou bien s'inscrit à l'intérieur d'un mur (voir arc de décharge).

Les deux formes principales de l'architecture romane et gothique sont l'arc en plein cintre et l'arc brisé



L'**arc en plein cintre**, arc de cercle simple, créé pendant l'Antiquité est repris à la période romane ; il se brise en ogive à la fin du XII^e siècle et présente deux segments concaves se rejoignant en pointe au milieu.

Lorsqu'un triangle équilatéral s'inscrit à l'intérieur des deux branches de l'**arc en ogive**, il s'agit d'un **arc en tiers-point**. Les arcs polylobés se développent à partir du 13^e siècle ; ils ont un pourtour découpé en petits lobes convexes, **arcs trilobés**, quadrilobés... (voir redent).



L'**arc en accolade** formé d'une succession de quatre courbes, convexes et concaves, est typique du gothique flamboyant civil (14^e et 15^e siècles).

Un **arc surbaissé**, a son centre géométrique en dessous de la ligne de naissance de l'arc.

Un **arc en anse de panier**, est un arc surbaissé en demi-ellipse.



< **Arc de décharge** : arc inclus dans un mur pour détourner les charges de la maçonnerie supérieure vers les bases de l'arc (par exemple au-dessus d'un linteau).

Arc-boutant : Arc extérieur à l'édifice, accolé à un mur pour transférer la poussée d'une voûte vers un pile de pierre appelée culée.

Arcature : Suite de petites baies libres couvertes d'un arc.

Arcade aveugle : Ouverture pratiquée sous un arc dans un mur. Elle est aveugle quand elle ne perce pas toute l'épaisseur du mur dans lequel elle est construite.

Arc brisé : Arc est une courbe qui décrit une voûte ou la partie supérieure d'une baie. L'arc brisé est un arc aigu formé de deux segments de cercle se coupant suivant un certain angle.

Arc en plein cintre : Courbure intérieure d'une voûte, d'une arcade, d'un arc, composé d'une moitié de cercle.

Arcade aveugle : Ouverture pratiquée sous un arc dans un mur. Elle est aveugle quand elle ne perce pas toute l'épaisseur du mur dans lequel elle est construite.

Arcature : Suite de petites baies libres couvertes d'un arc.

Arche : Partie d'un pont formée de la voûte prenant appui sur les deux piles qui la portent.

Archère : Voir meurtrière. Ouverture longue et étroite dans un mur pour tirer à l'arc ou à l'arbalète.

Archère-canonnière : meurtrière associant la fente verticale de l'archère avec l'ouverture circulaire de la canonnière.

Archère à niche : Archère comportant une niche pour le tireur.

Archivolte : Moulure, décoration supérieure sur un arc de portail ou sur une simple baie.

Arrachement : Pierres saillant d'un mur, témoignant d'une destruction ou d'une volonté de reprise de maçonnerie.

Assommoir - Ouverture percée dans une voûte au dessus du couloir d'entrée pour envoyer des pierres aux assaillants une fois la herse baissée.

Astragale : Moulure située à la jonction du fût et du chapiteau d'une colonne.

Aula : Grande salle servant aux réceptions et audiences du seigneur.

Avant-corps : pavillon central, construit en avant d'un corps de logis, qui brise l'horizontalité de la façade. Dans l'architecture palatiale de style renaissance, il est typiquement français car il s'oppose à la conception italienne où la recherche porte sur un traitement horizontal des façades ; il reprend le goût des verticales et des jeux de volumes hérité de l'architecture gothique. Il persiste jusqu'au néo-classicisme.

Baie : Ouverture fermée ou non d'une façade (arcade, fenêtre, porte). Une baie doit être divisée en plusieurs panneaux si sa surface excède 1 m². La division d'une baie de vitrail est rendue possible par l'utilisation des barlotières. Les barlotières supportent chaque panneau. Chaque panneau est maintenu entre deux barlotières (ou scellé dans la feuillure sur certains bords). Chaque panneau qui excède environ 40 cm de côté doit être consolidé par des vergettes.

Baies géminées : Fenêtres séparées en deux par une colonne.

Baille : Cour entourée d'une enceinte, le baille intérieur se distingue en général d'un baille extérieur, beaucoup plus grand, par la taille.

Balcon : Étroite plate-forme à garde-corps, en surplomb devant une ou plusieurs baies. Le balcon est généralement extérieur.

Baldaqin : dais soutenu par des colonnes (ou suspendu), au dessus d'un autel, d'un trône ou d'une porte d'entrée.

Balustrade : rangée de balustres (colonnets moulurés) assemblés par une tablette, pour former un garde-corps.

Barbacane : Ouvrage fortifié avancé, servant à défendre la porte d'une ville ou d'un château.

Bardeaux : Planche de bois mince et allongée servant à couvrir les toitures sur le mode du recouvrement.

Barlong : De plan rectangulaire.

Barre ou Barrade : Série de maisons accolées par le pignon.

Barri : Faubourg situé hors de l'enceinte d'une ville fortifiée.

Bas-relief : sculpture en faible saillie sur un fond.

Base d'une colonne : Partie inférieure d'un objet sur laquelle il repose, assise.

Basse-cour : Cour extérieure protégée par les murailles d'un château.

Bassière : Petite pièce voûtée servant d'évier et à entreposer des aliments au frais.

Bastide : Ville nouvelle, dans le Sud-ouest de la France, généralement créée sous l'autorité conjointe d'un propriétaire terrien et d'une puissance souveraine ou féodale.

Bastille : Ouvrage temporaire placé par l'assaillant lors d'un siège.

Bastillon : Tour d'artillerie faisant saillie sur la courtine et possédant des embrasures pour armes à feu.

Bastion : Ouvrage avancé à deux flancs et deux faces faisant saillie, placé généralement sur l'enceinte d'un château.

Bâtière : Se dit d'un toit à deux pentes.

Bâton écoté : Moulure en forme de branche émondée (fin 15^{ème}, début 16^{ème} s.).

Beffroi : Tour d'attaque mobile. Elle est poussée par l'assaillant contre l'enceinte d'un château.

Beffroi de charpente : Construction en charpente, placée dans la chambre des cloches à l'intérieur d'un clocher et portant les cloches.

Billettes : Ornement composé de petits tronçons de moulures régulièrement espacés et alternés. Décor fréquent sur les archivoltas des portails romans.

Blocage : Mélange grossier de cailloux et de mortier remplissant l'intervalle entre les deux parements d'un mur.

Bolet : Perron de pierre, couvert par une toiture en auvent soutenue par des piliers, donnant accès à l'habitation en étage; le rez-de-chaussée abrite la cave (chez un vigneron) l'étable (éleveur) ou l'atelier (artisan).

Bossage : Parement de pierre formant une bosse plus ou moins saillante par rapport à ses arêtes.

Boulevard : Terre-plein d'un rempart, tout le terrain d'un bastion ou d'une courtine.

Boulevard d'artillerie : terme générique désignant un ouvrage quelconque, destiné à porter de l'artillerie, ajouté en avant d'une fortification plus ancienne n'ayant pas été prévue pour le tir du canon.

Boulin : Trou pratiqué dans un mur, où vient se loger l'extrémité d'une poutre.

Braie : Défense installée sur la contrescarpe.

Bretèche : petite construction rectangulaire en encorbellement, plaquée sur un mur, au-dessus d'un point faible. Ouverte, à sa base, de mâchicoulis pour un tir fichant, elle est un élément défensif.

Brisis : Le brisis est la partie inférieure d'une toiture en combles à la Mansart. Il est situé sous la ligne de bris et sous le terrasson. La ligne de bris est la ligne de changement de pente.

La bande d'astragale est une bande métallique disposée pour faire la jonction et assurer l'étanchéité entre le brisis et le terrasson. Elle est positionnée sur la ligne de bris dans le cas d'une toiture comprenant des combles en mansarde. Sur sa partie supérieure, on trouve un ourlet destiné à empêcher les fuites par remontées capillaires. Fixée par des pinces métalliques et non par des pointes, elle est ainsi parfaitement étanche.

Sur le brisis, s'intercale entre la bande d'astragale et l'ardoise, la bande de filet : autre bande métallique, le plus souvent en plomb, servant à faciliter les réparations sur les ardoises sans toucher à la bande d'astragale. En effet, le plomb étant souple et malléable, le couvreur peut tordre cette bande sans la déposer et ainsi manipuler et retirer les ardoises du dernier rang sans difficulté.

La toiture à la Mansart est à deux pentes : l'une, très forte (entre 60 et 80°), s'appelle le brisis et l'autre, plus faible, porte le nom de terrasson. Le brisis est, le plus souvent, recouvert de tuiles, d'ardoises ou encore de zinc. L'articulation entre le brisis et le terrasson est souvent assurée par un cordon [membron] métallique en zinc.

Le terrasson, étant donné sa faible pente, est tantôt recouvert de zinc, de tuile plate ou mécanique, plus rarement de cuivre, d'inox, de plomb et de tout autre matériau métallique en bandes ou produits de terre cuite assurant une bonne étanchéité.

Campanile : Clocher à jour ou tourelle.

Candélabre : motif ornemental et vertical, très courant au XVI^e siècle, composé de vases superposés d'où sortent des branches stylisées et symétriques, animées parfois d'animaux fantastiques.

Canonnière : ouverture pratiquée dans un mur de défense pour le tir au canon. D'abord de forme circulaire jusqu'au

XV^e siècle, elle évolue vers une forme rectangulaire avec les progrès de l'artillerie au XVI^e siècle. La niche qui reçoit les coulevrines, arquebuses... se développe en chambre de tir.

Canonnère à la française : cette canonnère se distingue par son double ébrasement externe-interne qui permet au servant d'avoir un large angle de tir sur une cible lointaine. Ce type de canonnère annonce une nouvelle génération de châteaux mieux adaptés aux canons de moyen et de petit calibre tel que les arquebuses portées à l'épaule.

Caponnière : ouvrage bas, caché dans le fond d'un fossé, dont la fonction est de flanquer l'intérieur de ce fossé par un tir rasant.

Capucine : Lucarne dotée d'une toiture à trois pans.

Cartouche : ornement architectural évoquant une feuille de papier partiellement déroulée, servant d'encadrement à une inscription ou des armoiries.

Caselle (ou **cazelle**) : Petite construction en pierre sèche, cabane de vigne ou abri de berger.

Casemate : Emplacement situé dans le flanc d'une place forte pour défendre le fossé. La casemate n'est généralement pas reliée au reste du château, abris souterrain et voûté.

Castel : Maison ressemblant à un château ; petit château.

Castrum : Position fortifiée - souvent sur une hauteur qui contrairement au château fort, constitue toujours une agglomération.

Cathédrale : Église principale du diocèse où se trouve le siège (cathedra) de l'évêque.

Cavalier : terrasse ménagée au sommet d'un bastion, à partir du XV^e siècle, pour y installer de l'artillerie.

Chambre de tir : passage voûté construit dans l'épaisseur du mur d'une tour pour y placer un canon.

Chambranle : Encadrement d'une porte, d'une fenêtre, d'une cheminée.

Chancel : Clôture entre le chœur et la nef.

Chapelle castrale : Chapelle attachée à un château ou manoir, destinée à la famille du seigneur.

Chapiteau : Élément décoré de moulures et d'ornements divers qui coiffe le fût d'une colonne ou d'un pilier. Le chapiteau est essentiellement formé d'un corps (échine ou corbeille) et d'un couronnement (abaque ou tailloir). Dans l'architecture médiévale, l'astragale fait souvent partie du chapiteau.

Charpente : Assemblage de pièces de bois, de métal etc. constituant ou soutenant les diverses parties d'une construction.

Château : Demeure seigneuriale ou royale, en général fortifiée et défendue par des douves.

Châtelet : ouvrage fortifié, en avancée d'un château fort, d'une ville ou d'un accès à une voie de communication. Ce peut être une tour-porte ou un ensemble à deux tours, avec des corps de garde à l'étage, flanquant un bâtiment fermé par pont-levis/herse/vantaux et défendu par un assommoir et des archères. Au-dessus du sas, est abritée la chambre de manœuvre du pont-levis et de la herse.

Chaume : Paille longue dont on a enlevé le grain, utilisée jadis pour recouvrir les habitations dans certaines régions.

Chaussée : Élévation de terre ou de pierre servant aussi de chemin.

Chemin couvert : Chemin hors de l'enceinte, protégé par un parapet et permettant la circulation des défenseurs et des pièces d'artillerie.

Chemin de défilement : Pour défendre l'accès au château, ce chemin oblige l'assaillant à longer le plus longtemps possible les défenses afin d'être pris sous le tir défensif.

Chemin de ronde : Coursière régnant intérieurement au sommet d'une enceinte, bordée par un parapet.

Cheminée : Foyer rond central dans la cuisine jusqu'au 12^{ème} siècle . Elle est adossée au mur à partir du 12^{ème} siècle.

Chemise : Muraille enveloppant une tour ou quelque édifice fortifié.

Chéneau : conduit placé à la base d'un toit, pour recevoir les eaux de pluie.

Chevet : Partie postérieure, externe, du chœur d'une église.

Chevrons : Longues pièces de bois reposant sur les pannes d'une charpente dans le sens de la pente du toit et recevant le lattis ou la volige de couverture.

Chien-assis : Lucarne ou fenêtre pratiquée dans une toiture en redressant à cet endroit la pente du toit, afin de permettre l'aération ou l'éclairage des combles.

Cimaises : moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche.

Citadelle : Ouvrage fortifié, situé dans l'enceinte des remparts de la ville, disposant de puissants moyens de défense et dominant la ville antique ou médiévale.

Claustra : Fermeture des baies faite d'une dalle de pierre ajourée.

Claveau : Pierre taillée en forme de coin qui entre dans la composition d'un arc ou d'une voûte.

Clef : Claveau central qui bloque les autres pierres dans la position voulue.

Clef de voûte : Pierre placée à l'intersection des nervures qui soutiennent une voûte.

Clocher : Ouvrage : tour, mur percé de baies, campanile, etc., destiné à recevoir les cloches.

Clocher-mur : Clocher composé d'un seul mur pignon avec ouvertures ou baies pour les cloches. On parle aussi de clocher peigne.

Clocher-peigne : Clocher ayant des cloches placées en file en haut d'un mur.

Clocher-porche : Clocher ayant à sa base un ou plusieurs porches.

Clocher-tour : Clocher composé d'une tour abritant les cloches.

Clocheton : Amortissement en forme de petit clocher.

Cloître : Enclos de religieux, généralement contigu à l'église et autour duquel s'ordonnent les bâtiments conventuels.

Colombage : Construction en pan de bois dont les vides sont remplis par une maçonnerie légère.

Colombier : Pigeonnier, souvent circulaire et détaché mais parfois incorporé dans une tour ou autre partie de la résidence seigneuriale.

Colonne engagée : Support d'un arc généralement circulaire engagé dans le mur d'une église.

Colonne torse : colonne à fût contourné en spirale.

Colonnnette : Colonne petite ou mince.

Communs : Bâtiments qui servent de logement aux valets.

Conciergerie : Logement des soldats de la garde, nommée également le corps de garde.

Console : ensemble formé d'une ou de plusieurs assises en pierre ancrées dans la maçonnerie et disposées en ressaut les unes sur les autres afin de porter les échauguettes, bretèches et mâchicoulis en encorbellement, le plus en avant possible de la paroi. A l'époque classique, les consoles peuvent supporter un balcon.

Contre-terrier : Maison dont un des murs est adossé à une pente en protection souvent du vent du nord.

Contrefort : Pilier ou mur servant d'appui et de renfort à un autre mur.

Contrescarpe : Côté du fossé opposé aux courtines, au fossé, souvent maçonné à la base.

Contrevent : Panneau pivotant sur un de ses bords verticaux, servant à doubler extérieurement un châssis vitré.

Corbeau : Pierre, pièce de bois ou de métal, de section verticale carrée ou rectangulaire, partiellement engagée dans un mur et portant une charge par sa partie saillante.

Corniche : moulure, à la rencontre du toit et du mur, couronnant, en surplomb, une façade.

Corps de place : Bâtiment dans son entier.

Coupoles : Voûtes hémisphériques élevées sur un plan circulaire, carré, hexagonal, octogonal ou elliptique.

Courtine - Élément de muraille reliant deux bastions ou deux tours flanquant.

Coursière : étroit couloir de circulation dans l'épaisseur d'un mur ; assimilée au chemin de ronde, elle s'en différencie par le fait que ce dernier est toujours extérieur et qu'elle permet de circuler dans les parties hautes d'une grande salle sous charpente. Construite sur le surplomb du mur ou en encorbellement, elle s'ouvre sur la salle par des tribunes.

Coussiège - Banc de pierre dans l'embrasure d'une fenêtre.

Couvert : Partie en galerie avec arcades ou maison en encorbellement souvent autour d'une place.

Contrefort : Pilier ou mur servant d'appui et de renfort à un autre mur.

Contrescarpe : Paroi extérieure d'un fossé de fortifications.

Contre-terrier : Maison dont un des murs est adossé à une pente en protection souvent du vent du nord.

Contrevent : Panneau pivotant sur un de ses bords verticaux, servant à doubler extérieurement un châssis vitré.

Courtine : mur de défense continu ayant une hauteur assez importante compris entre deux tours.

Coyau : Petit chevron prolongeant une toiture au-delà de la partie extérieure du mur, relevant la bordure du toit et destiné à éloigner du mur l'écoulement des eaux de pluie.

Crapaudine : Pierre évidée dans la maçonnerie d'une porte et permettant à un vantail de pivoter.

Créneau : dans le parapet défendant le chemin de ronde, échancrure rectangulaire entre deux merlons, permettant de tirer tout en étant à couvert.

Crénelage : Ensemble de créneaux.



< **Crochet** : élément décoratif en forme de crosse végétale ou de bourgeon recourbé, employé dans l'art gothique.

Croisée d'ogives : croisement de deux arcs, les ogives, qui servent d'armature à une voûte gothique remplie par un matériau de faible épaisseur et qui allègent la structure en reportant les forces sur les supports et non plus sur les murs.

Croix de chemin : Croix monumentale érigée en bordure d'une voie ou à un carrefour.

Croix pattée : Croix dont les extrémités s'évasent.

Crypte : Chapelle, généralement souterraine, d'une église, où l'on plaçait le corps ou les reliques des martyrs, des saints.



Cul de four : Voûte formée d'une demi-coupole ou quart de sphère.

Cul de lampe : Pierre saillante qui sert à supporter une base de colonne, la retombée d'un arc, des nervures de voûte, une statue.

< **Culot** : Sert à supporter une base de colonne la retombée d'un arc ou les nervures d'une voûte.

Crypte : Chapelle, généralement souterraine, d'une église, où l'on plaçait le corps ou les reliques des martyrs, des saints.

Dallage : Sol dallé, pavement.

Déambulatoire : Galerie entourant le chœur et reliant les bas-côtés.

Demi-croisée : Petite baie à une traverse de pierre.

Demi-croupe : Petit versant de toiture, de forme triangulaire couvrant en partie le pignon (la toiture à 2 pentes et 2 demi-croupes est souvent utilisée pour couvrir les granges).

Desquamation : Altération superficielle de la pierre.

Dôme : l'enveloppe extérieure d'une coupole.

Donjon : Tour maîtresse d'un château fort médiéval, demeure du seigneur. Souvent perçu comme dernier réduit du château fort, c'est le symbole de domination d'un seigneur sur sa châtellenie.

Donjon à motte : Ancien type de château dans lequel un donjon s'élève au sommet d'un monticule de terre avec d'autres bâtiments à l'intérieur et à l'extérieur des baillies, le tout étant protégé par une palissade ou un mur.

Donjon coquille : Donjon découvert en forme de courtine, en général placé au sommet d'un monticule.

Dormant : Ensemble des éléments et des parties fixes en menuiserie, rapportés dans l'embrasure d'une baie pour porter les parties mobiles de la fermeture.

Dosseret : Support rectangulaire dans lequel est engagée une colonne servant de départ à un arc-doubleau.

Doubleau : Renfort en maçonnerie destiné à doubler la solidité d'une voûte.

Douves : Fossés habituellement rempli d'eau entourant un édifice qui protégeaient souvent les remparts des places fortes.

Échauguette : petite tourelle en encorbellement sur une tour ou un mur de défense, servant de poste d'observation à un guetteur.

Echiffe : Superstructure en bois sur un rempart, similaire à un hourd.

Écrasement : Disposition biaise par rapport au mur des parois latérales d'une baie.

Enceinte : Ligne extérieure des murs de clôture d'un site ou château fortifié.

Église : Bâtiment consacré au culte chrétien où l'on célèbre la messe.

Embrasure : Espace triangulaire libéré dans le mur pour l'aménagement une porte ou une fenêtre.

Encorbellement : Élément en saillie sur un mur et supporté par des poutres, des corbeaux ou des consoles.

Enfeu : Niche aménagée dans les parois intérieures ou extérieures de l'église pour abriter un tombeau ou un sarcophage.

Engoulant : Extrémité sculptée en forme de gueule.

Épi de faîtage : Ornement de forme pointue au sommet du toit, en céramique ou en métal.

Entablement : partie supérieure de l'encadrement de la fenêtre supportant le fronton en forme de coquillage.

Entremis (ou androne) : Espace étroit ménagé entre deux maisons médiévales servant d'égout et de coupe-feu.

Escalier : Ouvrage composé d'emmarchements qui permettent d'accéder aux étages.

Escalier en colimaçon : Escalier tournant où l'axe est creux. Il apparaît dès le 16^e siècle.

Escalier en vis : escalier s'enroulant autour d'un axe central, il prend peu d'espace et est donc facilement défendable. Au 13^es, les marches prennent appui sur un pilier central, tandis qu'à partir du 13^es, c'est l'empilement de l'extrémité des marches qui forme ce pilier. Il est souvent logé dans une tourelle, carrée ou octogonale, souvent hors œuvre et appliquée dans un angle ou sur la façade.

Escarpe : Côté du fossé supportant le rempart.

Extradós : Surface extérieure convexe d'un claveau, d'un arc.

Faîtage : Pièce maîtresse de charpente reliant horizontalement l'angle supérieur des fermes et sur laquelle s'appuient les chevrons.

Faubourg : Bourg qui s'est bâti à l'extérieur de l'enceinte d'un autre bourg ou d'une ville ou d'un château. Petit à petit il s'entoure de murailles et s'intègre à la ville ancienne.

Fausse-Braie : Enceinte qui entoure tout ou une partie de l'enceinte principale du château, aménagée au niveau de l'escarpe afin de surélever celle-ci et de protéger la base des murailles principales contre les projectiles et contre la pose directe d'échelles par l'assaillant.

Fenêtre à meneau : Baie munie de montant divisant une fenêtre ; ils peuvent être recoupés par des traverses horizontaux.

Feuillure : Saillie pratiquée dans l'embrasure d'une baie pour recevoir les bords d'un vantail.

Ferme-bloc : Se dit d'une ferme qui comprend en un seul bâtiment, le logis paysan et l'étable, le fenil, parfois le four, la cave.

Ferme-bloc-à-terre : L'ensemble des fonctionnalités est ramassé sur un seul étage.

Flanquement : Disposition permettant des tirs parallèles à la courtine à défendre afin de supprimer les angles morts.



Fleurdéliné : Parsemé de fleurs de lis.

< **Fleurion** : ornement en forme de fleur stylisée qui termine les gâbles et les pinacles.

Fontaine : Conduit vertical pénétrant dans le sol pour atteindre une nappe d'eau souterraine qui fournira de l'eau toute l'année. En général, les margelles étaient décorées de motifs architecturaux assurant en même temps la sécurité.

Formeret : Arc latéral d'un compartiment voûté inséré dans un mur.

Fort : Partie du castrum réservée aux seigneurs réservée à l'aristocratie; il abrite les tours seigneuriales et les maisons nobles des chevaliers de la juridiction. On emploie généralement ce terme pour les fortifications du Bas Moyen Age.

Fournil : Four à pain.

Frigidarium : Partie des thermes où se prennent les bains froids

Fresque : Peinture murale exécutée, à l'aide de couleurs délayées à l'eau, sur une couche de mortier frais à laquelle ces couleurs s'incorporent.

Fronton : ornementation triangulaire empruntée à l'antiquité grecque, couronnant un édifice, une porte ou une fenêtre et dont l'intérieur peut être sculpté. A partir de la Renaissance, il prend des formes variées : en arc de cercle creusé d'une coquille, à pans, brisé...

Fût : Corps d'une colonne, habituellement cylindrique.

Gâble : dans l'art gothique, élément décoratif en forme de fronton triangulaire très étiré vers le haut, parfois ajouré, surmontant et encadrant l'arc d'une baie.

Galerie : Couloir couvert permettant de circuler à l'abri des intempéries.

Galerie fermée : Galerie dont les ouvertures sur l'extérieur sont des fenêtres

Garde-pile : Petit bâtiment isolé, servant de remise, de grenier à grain (à l'étage) et de colombier (dans le comble).

Gargouille : Conduit d'évacuation des eaux, percé dans une corniche et généralement orné d'un mascarón ou d'un mufle.

Gariote : Abri ménagé dans un muret de pierres sèches.

Géminée (baie) : Divisée en deux généralement par une colonnette.

Génoise : Frise composée de tuiles canal sous le rebord du toit servant à éloigner du mur les eaux de ruissellement.

Glacis : Talus incliné, complètement dénudé, situé sur l'avant d'une place forte.

Gothique : terme inventé, par mépris, par la Renaissance pour désigner un art qui n'était pas inspiré de l'antique. Il sert maintenant à désigner la période s'étendant de la fin du 12^e siècle à la fin du 15^e siècle. L'architecture gothique est caractérisée par l'élan en hauteur, favorisé par l'invention de la croisée d'ogives. En France, on distingue trois périodes : le gothique primitif, à la fin du 12^e siècle avec arcs brisés, fenêtres hautes et plus nombreuses et début des arcs-boutants ; le gothique rayonnant, au 13^e siècle qui est la période d'épanouissement avec le développement des vitraux ; le gothique flamboyant, aux 14^e et 15^e siècles, où les formes animées comme des flammes, d'où le nom, jouent des courbes et des contre-courbes.

Goulotte : Petit conduit, souvent enterré, où les eaux s'écoulent par gravité.

Gouttereau, Goutterot : Mur latéral correspondant à la gouttière par opposition aux murs pignons.

Grès : Roche sédimentaire détritique composée essentiellement de grains de quartz liés entre eux par de la silice, du carbonate de calcium ou de l'oxyde de fer, lesquels déterminent sa couleur.

Grille : Clôture métallique plus ou moins ouvragée.

Grotesque : superposition de petits motifs, inspirés des Romains et formés d'entrelacs de feuillages, d'animaux chimériques ou de personnages caricaturés, paraissant suspendus par une cordelette invisible.

Guette : Tourelle surmontant l'escalier d'accès au sommet d'une tour.

Halle : Espace couvert, souvent divisé en vaisseaux abritant les étals des vendeurs d'un marché.

Haut-relief : Sculpture aux reliefs très accusés sans qu'ils se détachent du fond.

Hémicycle : Partie d'un édifice dont le plan est un demi-cercle.

Hermine : en héraldique, fourrure à mouchetures noires (de sable) semées sur un fond (champ) d'argent (blanc), utilisée dans les armoiries de Bretagne.

Herse : Grille de fer ou de bois coulissant de haut en bas.

Hourd : Galerie de bois extérieure au sommet d'une courtine ou d'une tour. Les ouvertures percées dans le sol permettent un jet vertical de projectiles.

Hors œuvre (contraire : en œuvre) : construction en saillie ne faisant pas partie de l'ordonnance d'un bâtiment.

Hourdis : Corps de remplissage en aggloméré ou en terre cuite posé entre les solives, les poutrelles ou les nervures des planchers.

Houteau : Donne-jour fourni par une rupture de pente sur la toiture. Ouverture dans la toiture pour la ventilation.

Imposte : Corps de moulures couronnant un piédroit ou un support vertical sans chapiteau et recevant la retombée d'un arc.

Intaille : Pierre dure et fine gravée en creux pour servir de sceau.

Intrados : Surface intérieure d'un arc.

Jouée : parement latéral d'une baie, cloison latérale d'une stalle de chœur.

Jour : Petite baie, généralement sans fermeture, donnant de la lumière ou ayant un rôle décoratif.

Jubé : Tribune transversale en forme de galerie, élevée entre la nef et le chœur dans certaines églises.

Lambourde : Pièce recevant les bouts des solives, placée parallèlement contre certaines poutres sur lesquelles elle est fixée.

Lancette : Ce sont les jours situés entre les meneaux, elles sont elles-mêmes divisées par les barlotières qui permettent la pose des vitraux. Dans le gothique flamboyant, arc en tiers-point surhaussé (voir arc), en forme de fer de lance, surmontant en particulier les divisions verticales d'une baie.

Lanternon : Petite construction de plan centré et de forme élancée, percée de fenêtres et placée au faîte d'un toit.

Larmier : Sorte de bandeau ou de corniche servant à empêcher les eaux de pluie de couler le long du mur.

Lauze : Pierre travaillée pour être utilisée comme dalle ou tuile.

Latrines : Lieux d'aisances en forme d'échauguette et faisant saillie du mur.

Lice : Espace de circulation entre deux enceintes rapprochées.

Lierne : Sur une voûte à croisée d'ogives, nervure secondaire qui part de la clef en soulignant le faîte de la voûte ou le voûtain.

Linteau : Pierre disposée à l'horizontale au-dessus d'une baie.

Lobe : Segment de cercle découpé dans un arc, découpe d'un arc en segment de cercle.

Loggia : terme italien qui désigne un balcon ouvert. La loggia est apparue en Italie au 13^e siècle.

Logis : Bâtiment principal d'une résidence seigneuriale dans les châteaux.

Logis-porche ou châtelet : Bâtiment d'entrée d'un château ou d'un manoir servant souvent d'habitation.

Lucarne : Ouvrage en saillie sur un toit, comportant une ou plusieurs fenêtres donnant du jour au comble.



< **Mâchicoulis** : galerie de pierre bordant extérieurement le chemin de ronde, soutenue par des corbeaux et percée d'ouvertures permettant de lancer des projectiles variés (pierres, chaux vive). Les mâchicoulis remplacèrent les hourds au 12^e siècle. Les mâchicoulis bretons s'appuient sur des consoles ayant une forme de pyramide inversée, à trois ou quatre assises.

Maison forte : Demeure munie d'organes défensifs mais dont le possesseur ne détient pas les droits seigneuriaux.

Mandorle : Gloire ovale en forme d'amande.

Manoir : Demeure à la tête d'un domaine agricole appartenant à un propriétaire de fief, noble ou non, ne possédant pas les droits seigneuriaux permettant d'élever un château muni de défenses importantes : tours, donjon, etc.

Manteau de cheminée : Construction formée de deux piédroits, d'un couverture et éventuellement d'un couronnement, renfermant le foyer et faisant avant-corps.

Marque de tâcheron : Signe gravé sur la pierre par le tailleur de pierre, il s'agit de la signature du travail réalisé par le tailleur.

Mascaron : Masque sculpté de fantaisie pouvant décorer la clef de l'arc ou de la plate-bande d'une baie, l'orifice d'une fontaine, etc..

Merlon : partie pleine séparant deux créneaux.

Motte : Terre-plein surélevé circulaire, établi artificiellement.



Mausolée : Tombeau fastueux de grandes dimensions.

Médailion : petit bas-relief circulaire représentant une effigie.

< **Meneau** : montants et traverses, le plus souvent en pierre, qui partagent l'ouverture d'une fenêtre en plusieurs compartiments.

Méplat : Sculpture d'un relief uni et peu marqué.

Merlon : Partie pleine d'un rempart entre deux créneaux.

Métope : Intervalle entre les modillons d'une corniche (abside d'église romane).

Meurtrière : synonyme d'archère ; fente permettant le tir à l'arc. Malgré son nom, la meurtrière n'était pas seulement réservée au tir de défense, mais servait aussi à l'aération et à l'éclairage des tours. (Voir archère et canonnière)

Modillons : Corbeaux ornés soutenant une corniche d'une abside de type roman. Ils représentent souvent des figures humaines licencieuses grimaçantes en alternance avec des animaux ou monstres du bestiaire roman, symboles du combat perpétuel entre le Bien et le Mal.

Moellon : Pierre, non taillée ou grossièrement taillée, de petites dimensions.

Moineau : Petit blockhaus ou avant-corps placé au pied d'une courtine et en général garni de meurtrières.

Mortier : Mélange de chaux, de sable et d'eau qui sert à lier les pierres.

Motte castrale : Aux débuts de la féodalité, levée de terre circulaire, établi artificiellement, supportant un fort protégé par une palissade.

Mouchette : découpe en forme de flamme qui apparaît dans le réseau des fenêtres, des balustrades, de style flamboyant et s'y combine avec le soufflet (quadrilobe).

Mur de refend : Mur porteur d'un bâtiment formant une division intérieure.

Mur pignon : Mur terminé en triangle suivant la pente d'un comble.

Nef : Partie de l'église où se tiennent les fidèles, qui va du transept à la façade principale et qui peut comporter 2 ou 4 bas-côtés.

Nervure : Grosse moulure d'une voûte, en particulier d'une voûte gothique. Les nervures sont, en général, la partie visible des arcs constituant l'ossature de cette voûte.

Niche : Renforcement dans l'épaisseur d'un mur, théoriquement destiné à recevoir un élément décoratif, et son encadrement.

Oculus : Petite ouverture de forme circulaire ou proche du cercle, munie ou non d'un panneau vitré.

Œil de bœuf : Lucarne à fenêtre ronde ou ovale

Ogive : Arc allant d'un point d'appui à un autre en passant par la clef de voûte.

Opus Quadratum : Technique du maçon qui consiste à faire alterner des pierres carrées ou rectangulaires en édifiant un mur.

Oubliettes : Fosses, ou cachots souterrains dans lesquels les prisonniers sont "oubliés" jusqu'à leur mort.

Palais : Construction architecturale réservée à un haut personnage. C'est étymologiquement la demeure de l'empereur sur le Palatin. Durant le Haut Moyen Age, on entend aussi par «palais» l'ensemble des domestiques et des conseillers du roi, le personnel de la chancellerie ainsi que les grands personnages qui sont les auxiliaires naturels du roi.

Palissade : Clôture défensive, originellement composée de poteaux de bois.

Pans-de-bois : Ensemble des pièces de charpente assemblées dans un même plan vertical. Plus particulièrement, mur en charpente hourdé de brique, torchis, plâtre, etc. appelé hourdis.

Parapet : mur de protection permettant aux défenseurs d'un ouvrage fortifié de tirer en étant à couvert du feu ennemi. Le parapet remplace le crénelage après l'apparition des mâchicoulis.

Parement : Face visible du mur fait de pierres de tailles.

Pattée : Aux extrémités élargies (le motif de la croix pattée a souvent été confondu avec celui de la croix de Malte).

Pavement : Aire de pierres, de briques, de carreaux en céramique posés sur une couche de support.

Pendentif : Triangle de maçonnerie entre les grands arcs qui soutiennent une coupole.

Penture : Bande de métal fixée à plat sur le vantail d'une porte, sur un volet, de manière à l'articuler sur le gond.

Perron : Escalier extérieur de quelques marches se terminant par une plate-forme sur laquelle donne une porte d'entrée.

Phylactère : banderoles à extrémités enroulées portant des légendes relatives au sujet représenté.

Piédroit (ou Pied-droit) : Montant vertical sur lequel retombent les voussures d'une arcade, d'une voûte.

Pignon à redents : Pignon orné de découpures en forme de dents, formant comme les marches d'escalier.

Pilastre : pilier plat, destiné à raidir un mur par l'intérieur ou par l'extérieur et formé par une légère saillie ; souvent muni d'une base moulurée et d'un chapiteau sculpté similaires à ceux de la colonne, il la supplante au moment de la première Renaissance.

Pilier : Support isolé, élevé pour recevoir une charge.

Pinacle : Amortissement élancé se terminant en forme de cône ou de pyramide effilés et qui se place notamment au sommet d'une culée, dans l'architecture gothique.

Plaque de cheminée : Plaque de fonte ou de céramique, pour protéger le mur et diffuser la chaleur.

Plessis : Enclos fortifié.

Poivrière : Toiture pointue et échancrée sur une tourelle de plan circulaire. La tourelle peut-elle aussi porter ce nom.

Polylobé : Constitué de plusieurs arcs de cercle.

Pont : Ouvrage d'art franchissant un espace par-dessus un vide et portant une route, rivière etc.

Pont "à becs" : Pont ayant des piles en pointes vers l'amont afin de permettre d'atténuer la force des eaux de la rivière.

Pont dormant : pont fixe précédant le pont-levis. Il est construit en bois pour pouvoir être démoli facilement, en cas de risque de siège.

Pont-levis : pont mobile, donnant accès à l'intérieur d'un château-fort, pouvant se relever facilement à l'aide de chaînes, actionnées par un treuil. Au XIII^e siècle, le pont-levis « à flèches » constitué de deux flèches en bois, plus performant grâce à son système à contrepoids, remplace le précédent ; en position fermée, les flèches s'encastrent verticalement dans deux rainures.

Porche : Pièce ou galerie devant l'entrée d'un bâtiment, formant habituellement avant-corps bas, devant la façade du bâtiment qu'il commande, il est souvent hors œuvre.

Portail : Porte principale de grande largeur, parfois de caractère monumental.

Porte : Baie de communication fermée par un vantail ou des vantaux.

Porte charretière : Large porte permettant le passage de charrettes et autres véhicules à roues.

Porte fortifiée : la porte s'ouvre généralement entre deux tours percées d'archères, puis de canonnières, disposées de telle sorte que les tirs puissent se croiser et balayer tous les abords. Un pont-levis enjambe le fossé ou les douves mais peut en cas de danger se relever et s'encastrent dans le mur. La herse peut alors s'abaisser, guidée par des feuillures de pierre et, manœuvrée par des treuils dans la pièce située au second niveau. Une ou plusieurs portes massives, situées après le pont-levis, sont fermées et condamnées de l'intérieur, par des madriers. De la pièce surplombant l'entrée, des assommoirs permettent de jeter des pierres sur les assaillants qui pourraient franchir les premières défenses. La porte pouvait être protégée par une barbacane.

Porte piétonne : Porte ne laissant passer qu'un homme.

Poterne : Petite porte dérobée, ouverte dans les endroits les moins apparents et les moins exposés, notamment dans les fossés, qui servait à fuir ou à faire entrer des renforts à l'insu des assiégeants.

Portique : Galerie couverte dont le toit est soutenu par des colonnes.

Poutre : Pièce de forme allongée en bois, en métal etc., servant de support de plancher, d'élément de charpente, dans la construction.

Presbytère : Demeure du curé d'une paroisse, généralement située à proximité de l'église.

Puits : Trou creusé dans la terre pour atteindre la nappe d'eau souterraine. La margelle est une pierre percée ou une assise de pierre qui marque l'orifice du puits et forme le chaperon d'un petit mur à hauteur d'appui, le mur de margelle.

Rampant : Partie supérieure et incliné d'un mur pignon.

Rampe : Plan incliné entre deux plans horizontaux permettant de passer d'un niveau à un autre, quelque soit le moyen de transport.

Randière : Corniche placée sous les trous d'envol d'un pigeonnier, pour empêcher l'intrusion de rats.

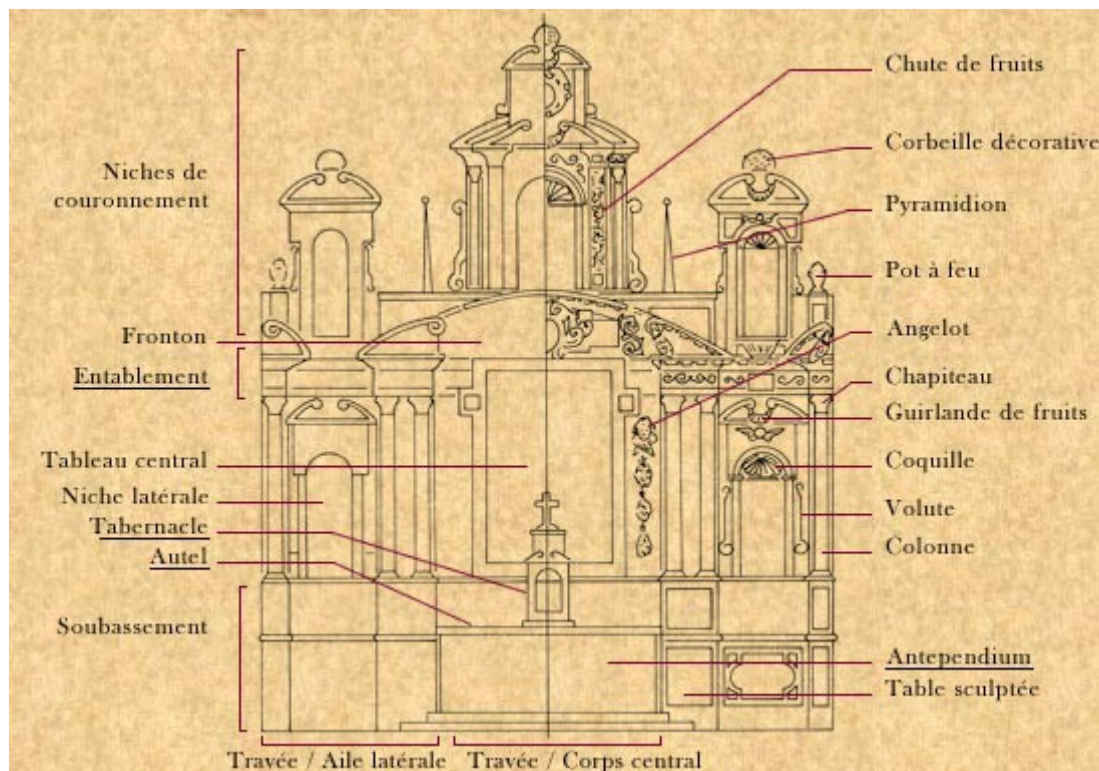
Ravelin : Important ouvrage défensif triangulaire, souvent entièrement solide, destiné à protéger un point vulnérable du tir direct.

Redents ou redans : Pierres plates disposées en escalier (dites aussi "en pas de moineau") posées aux versants des pignons, sur des constructions généralement en chaume. Il faisait office de coupe-vent, de coupe-feu et permettait par son profil en escalier d'apporter des travaux d'entretien à la toiture de chaume. Élément décoratif en forme de dent pointue que l'on trouve dans l'arc polylobé, à partir du XIII^e siècle, dans l'architecture gothique ; les segments de l'arc démultipliés en petits lobes convexes sont séparés par des redents.

Redoute : Petit ouvrage de fortification isolé et fermé.

Refend : ensemble de lignes creusées sur le parement d'un mur pour simuler des joints de maçonnerie et former ainsi un élément décoratif.

Remplage : réseau de pierre garnissant l'intérieur d'une fenêtre. On distingue généralement la partie haute du remplage : le réseau ; et la partie basse où sont alignés les meneaux et les lancettes. Les divisions obtenues par le remplage sont appelées « jours » ou « ajours » (voir ajours).



D. Eraud et J. Salbert

Retable : Ornement d'architecture ou de menuiserie sculptée d'église, contre lequel est appuyé l'autel.

Rinceaux : enroulements de feuillages qui se développent horizontalement.

Roman : Style d'architecture commun en Europe entre les périodes classique et gothique.

Salle : Principale pièce de séjour.

Salle basse : Salle de réception pour invités de toutes conditions sociales.

Salle haute : Salle généralement située au dessus de la salle basse, réservée aux personnes de haut rang.

Scotie : Moulure concave placée entre les deux tores de la base d'une colonne.

Solives : poutrelles appuyées sur les murs et les poutres maîtresses qui supportent un plancher.

Souche de cheminée : Ouvrage de maçonnerie renfermant un ou plusieurs conduits de cheminée et s'élevant au-dessus du toit.

Souillarde : Petite pièce faisant saillie à l'extérieur, réservée aux tâches ménagères.

Talus : renforcement évasé de la base d'une tour pour déjouer la sape et provoquer le ricochet des projectiles lancés des chemins de ronde ou des terrasses.

Tambour : Assise ronde en pierre qui entre dans la composition du fût d'une colonne.

Tambour de porte : Sas, généralement en menuiserie, construit aux dépens de l'espace intérieur, derrière une porte, pour éviter les courants d'air.

Tas de charge : Mode de construction, par empilage des matériaux.

Terrasson : Versant supérieur, de faible pente, d'une toiture à comble brisé.

Tierceron : Nervure secondaire d'une voûte gothique.

Toit de chaume : Toit recouvert de paille longue dont on a enlevé le grain.

Toit de lauzes : Toit recouvert de pierre travaillée.

Torchis : Matériau de construction composé de terre grasse et de paille hachée, utilisé comme remplissage.

Tore : Moulure ronde, demi-cylindrique, qui entoure la base d'une colonne, d'un pilier.

Tour : Édifice en pierre ou en bois dont les dimensions verticales sont supérieures aux dimensions horizontales.

Tour en amande : Tour non carré ou ronde mais en forme d'amande.

Tour maîtresse ou donjon : Édifice qui domine par ses dimensions l'ensemble de l'habitat seigneurial fortifié, elle ne joue pas un rôle défensif, mais c'est un symbole du pouvoir féodal. Elle peut abriter le logis seigneurial.

Tour d'escalier : Tour ne contenant seulement qu'un escalier permettant l'accès aux étages d'un autre bâtiment contigu.

Tour de flanquement : Tour de défense placée en avant d'un angle ou au milieu d'une enceinte afin de protéger les flans d'une enceinte.

Tour porte : Tour dont le rez-de-chaussée est un passage d'entrée.

Tourelle : Tour peu développée en plan et qui, de ce fait, n'a pas l'importance d'un corps de bâtiment ; elle se développe sur la hauteur de plusieurs étages. Elle peut être en surplomb.

Transept : En architecture, partie d'une église perpendiculaire à la nef formant, soit les bras de la croix, soit la barre d'un T, selon le plan.

Travail : Petite construction en bois, couvert d'un toit qui servait à ferrer les bœufs.

Travée : ensemble de baies groupées en composition verticale au sommet de laquelle culmine, généralement, une lucarne.

Tribune : Pièce ou galerie placée à l'étage, s'ouvrant sur l'intérieur d'un vaisseau ou constituant par elle-même un demi-étage s'ouvrant sur l'intérieur d'une pièce.

Trumeau : Pan de mur entre deux embrasures au même niveau. Ne pas appeler trumeau le pilier qui sépare deux baies jumelées ou divise un portail à deux vantaux.

Trou de boulin : Trou ou encastrement taillé dans un mur et destiné à recevoir une poutre.

Tuile : Plaquette de terre cuite, de forme variable, pour couvrir les maisons, les bâtiments.

Tympan : Paroi de remplage diminuant par le haut l'ouverture d'une baie. Le tympan est généralement plein et dans le même matériau que l'embrasure. Architecture médiévale : partie supérieure d'un portail, délimitée par les voussures et le linteau.

Vaisseau : Espace intérieur, en général allongé, occupant la plus grande partie de la hauteur d'un bâtiment, ou, au moins, plusieurs étages.

Vantail : Panneau de fermeture pivotant sur un de ses bords verticaux.

Vitrail : Composition décorative translucide, formée de pièces de verre colorées maintenues par un réseau de plomb.

Volute : enroulement en spirale, formant notamment la décoration du chapiteau ionique.

Voussure : Partie cintrée couvrant l'embrasure d'une baie (portail d'une église) dans sa partie haute.

Voûte : plafond cintré d'un édifice construit en maçonnerie. Il existe principalement la voûte en berceau, dont le tracé est en arc de cercle, qui repose sur les deux murs latéraux ; ultérieurement, cette voûte est renforcée par des arcs doubleaux. La voûte d'arête formée par le croisement de deux voûtes en berceau, définissant ainsi quatre voûtains portés par quatre arcades latérales qui reposent sur quatre piliers ou colonnes ; la voûte d'ogives (voir croisée d'ogives)

Voûte d'arêtes : Formée par la rencontre de deux berceaux de même hauteur.